



Bike & Run du 30 mars 2014

	<input type="checkbox"/> COURSE 20 KM (S)	<input type="checkbox"/> COURSE 10 KM (XS)	<input type="checkbox"/> COURSE kids
Catégorie	Ouvert à partir de Cadets	Ouvert à partir de Minimes	Mini-poussin /poussins Pupilles / Benjamins
licencié	10 € / équipier	8 € / équipier	1 € / équipier
Non licencié	15 € / équipier	10 € / équipier	2 € / équipier

NOM DE L'EQUIPE :

1^{er} EQUIPIER

NOM : **PRENOM :** **SEXE :**

Date de Naissance : ___ / ___ / _____ Catégorie :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable : E-mail :

N° licence : Club :

Signature

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) NOM : PRENOM : Père Mère autorise mon fils / ma fille à participer au Bike and Run de l'Epine organisé par le Club « Ile de Noirmoutier Triathlon » le 30 mars 2014.

SIGNATURE :

2^{ème} EQUIPIER

NOM : **PRENOM :** **SEXE :**

Date de Naissance : ___ / ___ / _____ Catégorie :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable : E-mail :

N° licence : Club :

Signature

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) NOM : PRENOM : Père Mère autorise mon fils / ma fille à participer au Bike and Run de l'Epine organisé par le Club « Ile de Noirmoutier Triathlon » le 30 mars 2014.

SIGNATURE :

Merci de retourner le bulletin d'inscription signé avant le 25 mars à Virginie TOUZOT 28 rue des Cloudis 85740 L'EPINE

Joindre au bulletin :

- Pour les licenciés, la photocopie de la licence
- Pour les non licenciés, certificat médical de non contre indication à la pratique du Bike & Run en compétition datant de moins d'1 an.
- Pour tous : le règlement par chèque libellé à l'ordre de « Ile de Noirmoutier Triathlon »

Dossier complet réceptionné le : Bulletin d'inscription
 Chèque de euros BANQUE :
 Certificat médical
 Photocopie licence

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Pour sa 3^{ème} édition, le club « Ile de Noirmoutier Triathlon » organise un Bike & Run sur la commune de l'Epine. L'épreuve se déroulera le **dimanche 30 mars 2014** au Port de Morin.

ARTICLE 2 - PRESENTATION

Le bike & run est une épreuve très conviviale et accessible à tous, ouverte à toute personne licenciée ou non. C'est une course qui se déroule par équipe de 2 concurrents avec 1 seul VTT (l'un court pendant que l'autre pédale). Les relais sont libres ; le VTT sera passé de main à main et non posé au sol.

→ 5 m maximum d'écart entre les 2 équipiers

→ un point de contrôle sera placé à 100 m de la ligne d'arrivée : à partir de celui-ci et jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers devront obligatoirement être ensemble.

ARTICLE 3 - PARCOURS

L'épreuve se déroule entre dunes et marais. Le lieu de départ se trouve sur la commune de l'Epine, vers le Port de Morin avec un circuit dans les marais entre l'Epine et Noirmoutier.

1/ 20 km (S) : 2 boucles de 10 km 2/ 10 km (XS) : 1 boucle de 10 km 3/ Course kids : 2 km / 4,5 km

ARTICLE 4 - PROGRAMME

8h30 : Ouverture du secrétariat, retrait des dossards

9h45 : Départ course S

10h00 : Départ course XS

11h45 : Départ mini-poussins / poussins

11h50 : Départ pupilles / benjamins

12h15 : Remise des récompenses

ARTICLE 5 - SECURITE

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toute l'épreuve pour les 2 participants de l'équipe (même dans l'hypothèse où un des participants ne fait que la course à pied).
- Il est interdit de monter à 2 sur le VTT.
- Le dossard, fourni par le club organisateur, devra être visible sur l'avant du corps et épinglé, avec visibilité des partenaires.

ARTICLE 6 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours, ils sont tenus de respecter les lieux traversés qui font partie notamment d'un site classé NATURA 2000.

ARTICLE 7 – LICENCES

- Si vous êtes licencié à la FFTRI, vous devez présenter votre licence lors du retrait du dossard.
- Les licenciés FFC et FFA sont considérés comme non licenciés. En revanche, ils sont dispensés de présenter un certificat médical en présentant la licence d'une de ces fédérations.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE (règlementation générale de la FFTRI)

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile auprès de l'assurance de la FFTRI
- Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ainsi que les non licenciés avec le pass journée.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel.
- En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

Partenaires

